

# CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N°8 - JUIN 2019

« Ces contributions sont éditées par la Direction générale de l'énergie et du climat (DGECC) qui décide de les publier sous forme de cahier d'acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs »



AGIS est la première agence indépendante, spécialisée dans le conseil et l'assistance aux opérateurs internationaux de paquebots fluviaux, navigant en France.

Depuis plus de 15 ans, AGIS a développé, à travers son Expertise Nautique & Technique, un support global dédié à l'Assistance Opérationnelle & Logistique, Mission Administrative & Sociale. Aujourd'hui AGIS se positionne comme l'interlocuteur privilégié dans le Conseil & la Représentation de ses clients auprès des Administrations du secteur.

AGIS est ainsi devenu une référence et un acteur incontournable pour le secteur de la croisière fluviale, en fort développement.

## AGIS

71 Rue de Marseille  
69007 Lyon  
+33 960 460 824  
[agis@agiship.com](mailto:agis@agiship.com)  
<http://agiship.com/>

## CAHIER D'ACTEUR

### Remarques sur la pertinence du projet de prolongation de la concession

CNR a la légitimité historique et les compétences pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues dans le cadre de la concession du Rhône.

### Remarques sur le contenu du projet de prolongation

#### **Le programme de travaux et les orientations fixées par le futur SD**

En tant que représentant de la majorité des paquebots fluviaux naviguant sur le Rhône, AGIS s'inquiète de ne pas voir figurer dans le dossier de maître d'ouvrage de projets concernant l'accueil de paquebots de 135 mètres au sud de Tarascon. Cette longueur est la norme sur les bassins de navigation européens.

On ne compte au sud d'Avignon qu'un seul appontement les acceptant, à Tarascon, où la mise à couple est interdite. **Ce manque d'installations freine les possibilités de développement du tourisme fluvial**, les escales majeures étant rapidement saturées.

Parallèlement à la construction de nouvelles escales, il est également primordial de s'intéresser à la mise à niveau des escales existantes pour les 135 mètres, nécessitant généralement moins d'investissements et permettant de répondre rapidement au développement de l'activité des croisières fluviales, notamment au cœur des zones à fort potentiel touristique. Un focus particulier concernerait les secteurs Valence, Montélimar, Arles, Port Saint-Louis.

Les armements pourraient par ailleurs être sollicités pour abonder au financement de certains aménagements.

#### **L'extension géographique du domaine de concession**

AGIS est favorable à l'extension du domaine concédé, pour des raisons d'harmonisation de la gestion de la navigation sur un même corridor. Cette extension permet de couvrir l'ensemble du domaine navigable pour les paquebots fluviaux.

#### **La cohérence de la gouvernance du fleuve avec les autres institutions de l'État et les priorités des politiques publiques**

AGIS note un déficit de concertation avec les usagers pour ces services qui pourraient être financés et exploités en partie ou en totalité par des sociétés privées, dans le cadre de sous-concessions ou de conventions de services. Ce modèle économique pourrait être étendu à d'autres services aux escales (bornes à eau, collecte des ordures ménagères), indispensables à la logistique de l'activité fluviale.